



Commission zonale - Zone sud

lundi 25 juillet 2016, par [MLSG](#)

Depuis 1991, la Région Bruxelloise est divisée en 6 zones ISP. Les Missions locales de Forest et Saint-Gilles sont mandatées par Actiris pour coordonner la Commission Zone sud. Celle-ci couvre les communes d'Uccle, Forest et Saint-Gilles. Elle est un lieu de coordination, d'échanges, d'information, de rencontre des partenaires et des projets, mais également de « thermomètre » des actions à développer, défis ou manquements à relever, à destination des opérateurs et des pouvoirs subsidiant.

Commission Zonale

La Commission réunit tous les opérateurs « ISP » de la zone, un minimum de 4 fois par an. Elle met également en œuvre le [Partner Day](#), journée annuelle de rencontre des partenaires et projets. La Commission tâche d'organiser ses réunions dans les locaux des partenaires appelés à présenter leurs projets. Une visite annuelle d'une initiative locale innovante est également organisée. Les membres de la Commission sont parties prenantes des groupes de travail menés par les Maisons de l'emploi Actiris actives sur la zone, afin de participer à la mise en œuvre du [Trajet Emploi](#).

Étude sur les Commissions zonales - 2015

Rapport de la MLSG sur les projets portés par les six commissions zonales bruxelloises depuis leur création et réflexions sur leurs perspectives.



Membres



PV de réunions

2023

Commission du 20 septembre



Commission du 15 février



2022

Commission du 14 décembre



2021

2020

Commission du 13 mai 2020



Commission du 5 mars 2020



2019

Commission du 11 janvier 2019



2018

Commission du 1er juin 2018



Commission du 14 septembre 2018



Commission du 23 novembre 2018



2017

Commission du 20 janvier 2017



Commission du 21 avril 2017



Commission du 22 septembre 2017



Commission du 15 décembre 2017



2016

Commission du 19 février 2016



Commission du 14 avril 2016



Commission du 03 juin 2016



Commission du 16 septembre 2016



Commission du 18 novembre 2016

